



**COMITÉ
NORD**

Règlement des CHAMPIONNATS SENIORS PLUS 2027

Annexe du règlement général des compétitions « Epreuves par Equipes »

Responsable : Antoine HENNEQUIN
06 74 87 92 27 - hennequin.antoine@gmail.com

SOMMAIRE :

1. Liste des divisions
2. Organisation générale et calendrier
3. Engagement des équipes
4. Règle de qualification des joueurs
5. Rencontre
6. Résultats des rencontres et classement
7. Phases finales

Préambule

La commission départementale Seniors Plus arrête pour chaque épreuve par catégorie d'âge la liste des équipes qualifiées et établit la composition des poules et/ou des tableaux et fait respecter les règlements définis par le comité directeur.

La Commission se réserve le droit de modifier les montées et descentes en fonction des équipes réinscrites ou du nombre de descentes du championnat régional.

1. Liste des divisions

Ces épreuves sont qualificatives pour les championnats régionaux organisés par la Ligue des Hauts-de-France. Le nombre d'équipes qui accéderont à la Régionale pour le NORD en Messieurs sont :
Messieurs : +35 = 3 équipes / +45=3 équipes / +55=2 équipes /
Dames : +35 = 1 équipe

Championnat féminin :

Division Qualificative au Championnat Régional (DQCR)
Division 2
Division 3

Championnat masculin :

Division Qualificative au Championnat Régional (DQCR)
Division 2
Division 3
Division 4

2. Organisation générale et calendrier

La commission est responsable de l'organisation du championnat.
La commission des conflits sportifs de la Ligue des Hauts-de-France gère toutes les demandes de contestations et d'application des règlements :

- Une contestation peut être émise par la commission organisatrice ou par un club participant.
- Pour être valable, une réclamation doit être mentionnée sur la « fiche d'observation ou de décision » avec indication de l'heure et signée par les 2 capitaines (et/ou par le juge-arbitre) dès la fin de la rencontre.
- Toute remarque concernant la non-application du règlement doit parvenir dans les 10 jours au plus tard suivant la rencontre, au Président de la Commission des conflits sportifs de la Ligue et au Président de la Commission Seniors plus du Comité

En fonction des descentes du Championnat Régional et afin de maintenir le nombre d'équipes requis par poule, le nombre de montées et de descentes sera ajusté lors de la constitution du championnat par la commission des Epreuves par Equipes, en privilégiant le maintien dans la division considérée. Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure et le dernier dans une poule de 5 et le dernier et avant-dernier dans une poule de 6 descendent dans la division inférieure.

Le calendrier sera communiqué lors de la demande d'inscription des équipes et les dates des rencontres seront consultables sur Adoc et Ten'up, à la sortie de la constitution du Championnat.

3. Engagement des équipes

a) Inscription

L'inscription des équipes se fait via l'application ADOC. La date limite de saisie des joueurs dans la fiche équipe est fixée à la date de clôture des inscriptions. Le droit d'engagement à régler par équipe est de 43 €.

b) Composition des équipes

Le nombre de joueurs minimum par équipe est déterminé par le nombre de simples à jouer en respectant la hiérarchie de classement pour l'équipe 1 du club et dénommés joueurs Titulaires. Chaque équipe est composée de joueurs qui ne peuvent être renseignés que dans une seule catégorie d'âge Seniors+. (Ils pourront néanmoins être remplaçants d'une autre équipe ou d'une autre catégorie d'âge selon l'article 5F).

Un ou plusieurs remplaçants peuvent intégrer l'équipe, à condition d'avoir un classement inférieur ou égal au 3^{ème} joueur titulaire de la fiche équipe au jour de la rencontre.

Un joueur ayant remplacé une fois devient de fait autorisé à être remplaçant de nouveau même si son classement évolue.

Tout joueur participant à 2 rencontres dans une équipe supérieure perd le droit de jouer dans toute équipe inférieure.

c) Entente de clubs

Si un club a un nombre de licenciés insuffisant pour constituer une équipe, il pourra effectuer une demande d'entente de club avec un club voisin. Les ententes de club sont possibles dans toutes les divisions non qualificatives au Championnat Régional.

4. Règle de qualification des joueurs

a) Le statut NvEQ Le nombre de joueurs ayant le statut Nouvellement Equipes (NvEQ) par équipe, est limité lors des rencontres à 1 joueur NvEQ lorsque la rencontre comprend 3 parties de simple ou moins.

b) Délai de qualification

Le joueur pourra participer à l'épreuve à la condition que sa licence soit enregistrée et validée par le club au plus tard la veille de la rencontre

c) Participation

Joueur non UE : un seul joueur hors Union Européenne ou pays assimilés est autorisé par équipe et par rencontre.

Un joueur ayant le statut « ND » (Non déterminé) ne peut pas prendre part aux rencontres. Il doit effectuer une demande de reclassement auprès de la commission régionale de classement.

Un joueur ayant le statut « non Equipe » n'est pas autorisé à disputer des rencontres par équipes.

d) Changement de club

Pour pouvoir participer à un championnat par équipes pour le compte d'un nouveau club, l'enregistrement de la licence doit être effectué selon les modalités fixées à l'article 89 et 90 des règlements fédéraux. Toute transmission entre le 20 et le 31 octobre est effectuée aux risques et périls du club qui n'est pas assuré de son traitement en temps utile par la ligue.

5. La rencontre

a) Horaire des rencontres

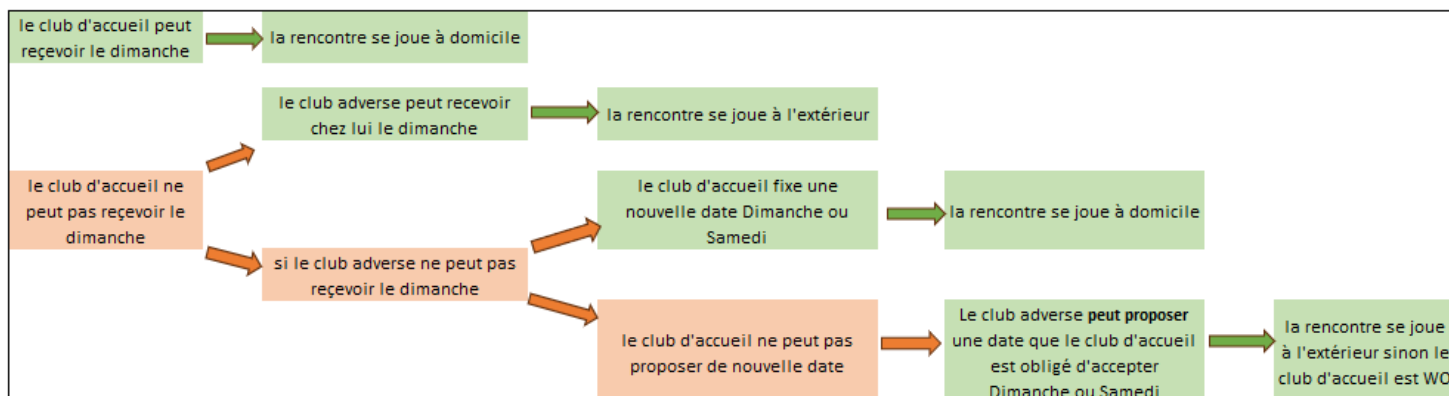
Les rencontres se déroulent le dimanche ou les jours fériés à 09h00. Elles peuvent également se dérouler le samedi après-midi. Ces horaires peuvent être modifiés, en cas d'accord écrit des 2 capitaines.

D'un commun accord entre les capitaines avec copie par mail au secrétariat auprès de Dominique Mestre cdnord@fft.fr

- Les rencontres peuvent être avancées. Le club visité actualisera la date sur Ten'up.
- Une rencontre peut éventuellement être déplacé avant la journée suivante uniquement sur demande de validation au Secrétariat du Comité du Nord.

La seule raison d'un report inversant l'ordre des rencontres doit être l'impossibilité de jouer pour cause d'intempéries, et avec l'accord du Président de la commission.

Déroulé de programmation entre club :



En cas d'intempéries avérées :

- Lorsque l'équipe visiteuse ne s'est pas déplacée, la commission décidera du report ou non de la rencontre et fixera la nouvelle date.
- Lorsque l'équipe visiteuse s'est effectivement déplacée, elle recevra pour la rencontre reportée.

Le club visité doit obligatoirement contacter le club visiteur au minimum 10 jours avant la date de la rencontre.

b) Documents à présenter

Les documents à présenter au juge-arbitre et/ou au capitaine de l'équipe adverse, sont :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « compétition autorisée », à jour à la date de la rencontre.
- Une pièce d'identité avec photographie, pour chacun des joueurs.

Les capitaines doivent obligatoirement s'échanger avant la rencontre la fiche de composition de leurs équipes comprenant le nom et le classement des joueurs de simple à jour sur Ten'up, des joueurs susceptibles de participer aux doubles, ainsi que les noms du capitaine et du capitaine adjoint, licenciés du club (ces fiches sont à conserver et seront réclamées en cas de désaccord).

Les capitaines doivent obligatoirement remplir la feuille de match avant le début des premières parties de la rencontre.

c) Terrains et balles

Les parties sont disputées sur des courts couverts en hiver et découverts en été (à partir du 1er avril).

Le club qui reçoit, doit mettre à disposition des joueurs, au moins 2 terrains par rencontre. Eventuellement, la rencontre pourra se disputer sur un seul terrain mais avec l'accord écrit (mail) du capitaine adverse 10 jours avant la rencontre, et après en avoir averti, par mail le responsable du championnat. En cas de refus le club adverse peut proposer de recevoir sur 2 courts à une autre date ou accueillir d'office la rencontre à la date butoir indiquée sur le calendrier. S'il n'a finalement pas la possibilité d'accueillir la rencontre, celle-ci se jouera comme initialement prévue sur 1 seul terrain dans le club d'accueil initial.

En cas d'intempéries, il est possible qu'il n'y ait qu'un court de repli. Le club visité doit prévenir impérativement 3 semaines avant la rencontre le club adverse s'il a 2 terrains extérieurs de surface différente ou, s'il n'a qu'un terrain extérieur, il doit mettre à disposition 1 court couvert, afin que la rencontre puisse se dérouler sur 2 terrains. Un tirage au sort, par les 2 capitaines, déterminera quels sont les simples qui se dérouleront sur les 2 courts de surface différente ou le simple qui se jouera sur 1 terrain extérieur et l'autre sur le court couvert.

Le club visité fournit au moins 3 balles neuves par partie.

d) Juge-arbitre/ Club d'accueil

Si la rencontre se déroule sans juge-arbitre, le club d'accueil est responsable du bon déroulement de la rencontre.

Un juge-arbitre de qualification JAE1 est préconisé.

e) Ordre des parties et format

Les rencontres se jouent en 3 simples et 1 double. L'ordre des rencontres est : S3 – S2 – S1 / D1. Cet ordre peut être modifié par le club d'accueil y compris pour le double afin de faciliter la programmation de ses terrains. Les joueurs de simple peuvent jouer les doubles.

Format de jeu utilisé pour le championnat +55 ans, les simples se jouent sous le format 2 (2 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6/6, 3e set = super jeu décisif à 10 points).

Pour les autres catégories d'âges, les simples se jouent sous le format 1 (3 sets à 6 jeux, jeu décisif à 6/6).

Pour le double ils se jouent sous le format 4 (2 sets à 6 jeux, point décisif ; jeu décisif à 6/6, 3e set = super jeu décisif à 10 points).

Chaque équipe marque 1 point par partie de simple gagnée et 1 points pour le double gagné.

f) Circulation des joueurs entre les équipes d'un même club

En cas d'absence d'un joueur de la fiche d'équipe, les joueurs d'une autre équipe ou des joueurs n'étant pas inscrits dans une équipe peuvent être remplaçant à la condition que leur classement ne soit pas supérieur à celui du 3ème joueur titulaire de la fiche équipe au jour de la rencontre. Il n'y a pas de hiérarchie entre les différentes équipes d'un club.

En aucun cas, un joueur ne pourra disputer 2 rencontres d'interclubs dans 2 équipes différentes du championnat Seniors PLUS, sur le même week-end (ou week-end + jour férié consécutif).

g) Classement des joueurs

L'ordre des joueurs au sein de l'équipe peut évoluer à la suite de la publication d'un classement mensuel. En cas d'inversion des joueurs dans l'ordre des matchs (erreur de classement) et si la feuille de match ne permet pas de déterminer l'équipe fautive, la rencontre sera perdue par WO par l'équipe d'accueil.

h) Le capitaine

Chaque équipe est représentée par un capitaine. Son nom doit être inscrit sur la feuille de composition d'équipe de simple. Le capitaine doit être licencié dans le club qu'il représente et présenter sa licence au juge-arbitre ou au capitaine adverse.

i) Report ou interruption d'une rencontre

La rencontre ne peut être interrompue qu'en cas d'impossibilité absolue d'utilisation des courts (pluie, obscurité, terrain impraticable...). Elle peut également être interrompue en cas d'absolue nécessité liée à la sécurité des personnes ou à l'intégrité des biens.

En cas de reprise des rencontres et si plusieurs équipes du club reçoivent, c'est toujours l'équipe qui évolue dans la division la plus élevée qui est prioritaire. Aucun report ne sera autorisé, sauf en cas de force majeure. En cas de difficultés contacter le Responsable :

Antoine HENNEQUIN - 06 74 87 92 27 -

hennequin.antoine@gmail.com

j) Forfait et disqualification

En cas de forfait d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, avant le début de la partie à laquelle il devait participer alors qu'il figurait sur la liste officielle, le point de cette partie est attribué à l'équipe adverse. Toute équipe incomplète à l'heure fixée pour le début de la rencontre perd cette rencontre par disqualification. Est considérée

comme équipe incomplète, une équipe ne comportant pas, à l'heure fixée pour le début de la rencontre, le nombre suffisant de joueurs régulièrement qualifiés pour disputer l'ensemble des parties prévues dans le règlement de l'épreuve. La rencontre ne se joue pas.

L'équipe déclarant deux fois forfait est déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat. De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

En cas de Forfait - WO, une pénalité de 30€ sera attribuée.

En cas de Forfait général, une pénalité de 60€ sera attribuée

6. Résultats des rencontres et classement

a) Saisie des résultats

La feuille de match papier est OBLIGATOIREMENT renseignée et signée par les deux capitaines qui en gardent chacun une copie (papier ou numérique). Ce document sera nécessaire en cas retard de saisie ou de litige. A l'issue de l'épreuve, le Juge-arbitre ou à défaut le capitaine de l'équipe d'accueil, saisit la feuille de matchs dans Ten'up. Elle doit être impérativement effectuée dans les 5 jours qui suivent la date de la rencontre. Une pénalité de 10€ sera appliquée au club pour toute feuille de match non saisie durant ce délai.

b) Classement de la poule

Pour chaque rencontre, le calcul des points se fera comme suit :

- 3 points à l'équipe ayant gagné une rencontre ;
- 2 points à l'équipe en cas de résultat nul ;
- 1 point à l'équipe ayant perdu une rencontre ;
- Moins 1 point à l'équipe qui a été disqualifiée ;
- Moins 2 points à l'équipe qui a déclaré forfait

c) Score forfaitaire

L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour chaque match, le score pris en compte pour le calcul de la différence de sets et de jeux est de 6/0 6/0.

d) Partage en cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes

Il est établi, au vu de toutes les rencontres de la poule, un classement tenant compte de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune des équipes (par score de rencontre on entend le résultat final de la rencontre).

En cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune des équipes ;

Puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune des équipes. Lorsque des équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes successives doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

7. Phases finales.

Organisation

En fonction du nombre d'équipes qualifiables en Région et du nombre de poules en DQCR, une phase finale qualificative pourra être organisée. Les dates, lieux et clubs de réceptions seront consultables sur TEN'UP à l'issue des phases préliminaires.